



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Implantation de la SAS Naturopéra - Parc d'activités de l'Alouette à Bully-les-Mines Aide à l'implantation

Le groupe Naturopéra est une PME française, indépendante, spécialisée dans la distribution de couches bébés et de produits d'hygiène (hygiène féminine et entretien ménager) respectueux de l'environnement et « made in France », depuis 2013. L'entreprise dont le siège est à Boulogne-Billancourt (92) emploie 34 salariés et réalise un chiffre d'affaires croissant de l'ordre de 30 millions d'euros en 2020.

Leader sur le marché de la couche distribuée en magasins bio (95 % de parts de marché), Naturopéra se donne pour mission de créer des produits de grande qualité qui respectent la santé tout en restant accessibles au plus grand nombre.

Jusqu'à présent Naturopéra sous-traitait la fabrication des couches auprès des 2 derniers sites de production français, mais le modèle économique s'avère rigide et coûteux.

Pour de multiples raisons, notamment être sûrs de distribuer des produits répondant parfaitement à son cahier des charges, rassurer ses clients, pérenniser l'activité, contrôler les approvisionnements et éviter les ruptures, innover, Naturopéra a décidé de se doter de son propre outil de production.

Souhaitant une implantation en région Hauts-de-France, les co-dirigeants Kilian O'Neill et Geoffroy Blondel de Joigny ont récemment choisi le bâtiment V-Park2 appartenant à Virtuo sur le parc d'activités de l'Alouette à Bully-les-Mines pour y développer leur usine qu'ils veulent « écologique » dans une vision « Industrie du Futur » : robotisation, tri des déchets, gestion des impacts environnementaux et développement durable.

Le projet est porteur de 41 créations d'emploi à 4 ans.

Il convient ici de préciser que Naturopéra dont la première ligne de fabrication devrait démarrer en avril 2022 prévoit d'autres investissements sur le territoire : ouverture d'une seconde ligne en 2024 avec un effectif de 80 à 100 personnes, à terme, et développement d'un domaine biodiversitaire à vocations multiples (pédagogique, tourisme industriel, ...).

Afin de financer la première phase de son projet, l'entreprise sollicite un accompagnement financier des collectivités territoriales à hauteur de 800 000 € au total. Le coût global du projet est évalué à 13 308 105 € HT et les dépenses éligibles aux aides à 7 701 474 € HT.

La délibération relative aux dispositifs d'aides aux entreprises, votée par le conseil communautaire le 25 avril 2019 et validée par le conseil régional le 02 juillet 2019, autorise la CALL à intervenir conjointement avec la région sur le dispositif « d'Aide à l'implantation ». Dans ce cadre, la CALL pourrait accorder une avance remboursable d'un montant de 300 000 €. Conformément à l'article L 1511-2 du CGCT, ce soutien viendrait compléter celui de la Région également prévu sous forme d'avance remboursable, pour un montant de 500.000€.

Cette avance serait accordée selon les mêmes conditions que celles fixées par la Région, à savoir à taux nul, sur une durée de 5 ans et avec un différé d'amortissement de 1 an. Elle serait décaissée en une seule fois dès notification de la présente délibération.

Les modalités de versement, de suivi et de remboursement ainsi que les engagements réciproques, notamment de maintien des effectifs sur le territoire pendant une durée de 3 ans à l'issu de la réalisation du programme feront l'objet d'une convention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement l'implantation de la société Naturopéra sur le parc d'activités de l'Alouette à Bully-les-Mines en lui octroyant une avance remboursable de 300 000 €, aux conditions mentionnées ci-dessus et dans le cadre d'une intervention conjointe avec le Conseil régional Hauts-de-France au titre de « l'Aide à l'implantation ». Cette intervention est accordée conformément à l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Régime cadre exempté de notification n° SA.58979 relatif aux Aides à Finalité Régionale (AFR) pour la période 2014/2023.

Autorise le Président à signer, avec la société Naturopéra dont le siège est situé 6 rue Jules Simon à Boulogne-Billancourt (92100) ou toute autre société s'y substituant, la convention et tous les documents et actes juridiques, administratifs et financiers afférents portant sur l'avance remboursable d'un montant de 300 000 € attribuée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 300 000 €, sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Investissement / Ligne de crédit 11243.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Bully-les-Mines : Zone d'Activités Légères du Minopole - Cession d'un terrain au profit de la SARL GRUSON (garage automobile)

La SARL GRUSON, dont l'activité est la réparation mécanique, électronique, carrosseries de toutes marques et la vente de véhicules neufs et d'occasions, est installée sur la commune de Bully-les-Mines, au sein de la ZAL du Minopole.

La SARL GRUSON souhaiterait acquérir une bande de terrain de 320 m², contiguë à son site actuel, située le long de la rue Casimir Beugnet à Bully-les-Mines pour développer l'exposition de ses véhicules neufs et d'occasions proposés à la vente.

Cette cession pourrait être consentie moyennant le prix de 49,70€/m² /HT correspondant au tarif 2021 du foncier économique pour les activités commerciales, soit 15 904 € H.T., tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Avis favorable de la commune de Bully-les-Mines le 18 mars 2021,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62186-08258 du 2 avril 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la SARL GRUSON – RENAULT AGENCE Sylvère GRUSON, dont le siège social est situé 20 rue Casimir Beugnet à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de vente de la parcelle référencée section AI n° 254 au cadastre de Bully-les-Mines pour une superficie de 320 m².

La cession sera menée moyennant le prix de 49,70€/m² /HT correspondant au tarif 2021 du foncier économique pour les activités commerciales.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget action économique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Grenay - Quadraparc - Résolution de la cession "CALL / AUCHAN FRANCE" régularisée le 16 juillet 2014

Par acte de vente en date du 16 juillet 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a cédé à la SA AUCHAN FRANCE un terrain de 6 675 m² situé Parc d'Activités QUADRAPARC à Grenay, moyennant le prix de 323 337 € H.T..

Cette vente devait permettre la réalisation d'un drive et d'un bâtiment à usage commercial d'une surface de plancher maximale de 2 000 m².

Au travers de cet acte, la SA AUCHAN FRANCE s'est engagée à réaliser ces travaux dans des délais aujourd'hui non respectés. L'acquéreur a d'ailleurs abandonné la réalisation de son projet.

Dans son article 6, le Cahier des Charges de Cession de Terrain auquel renvoie l'acte signé le 16 juillet 2014, offre la possibilité à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'exiger la résolution de la vente.

Ladite clause précise qu'en cas de mise en œuvre de cette résiliation, une indemnité d'immobilisation s'élevant à 10 % du prix de vente serait retenue par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aussi, il est envisagé une reprise du terrain par l'établissement intercommunal moyennant le prix de vente initial de 2014, soit 323 337 € H.T., déduction faite d'une indemnité fixée à 10 % du prix de cession.

Tous les frais liés à ladite résolution seront supportés par la SA AUCHAN FRANCE.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62386-15347 en date du 8 avril 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SA AUCHAN FRANCE, sise 200 rue de la Recherche à Villeneuve d'Ascq (59650), l'acte constatant la résolution de la vente de la parcelle référencée section AH n° 211 au cadastre de Grenay pour une superficie de 6 675 m² moyennant le remboursement du prix de vente initial, soit 323 337 € H.T., déduction faite à titre d'indemnité d'immobilisation du bien, d'une indemnité fixée à 10 % dudit prix de cession.

Tous les frais liés à la régularisation de cette résolution seront supportés par la SA AUCHAN FRANCE.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant 291 003,30 € sont prévus au budget supplémentaire 2021 sur l'imputation : budget annexe Action Économique/ Investissement/ ligne de crédit 9298

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Liévin - ZAL Saint Amé Cession d'un terrain au profit de la SAS GGL (les Grands Garages Liévinois)

Suite à la dissolution du SAMZAL en 2000, la CALL est devenue propriétaire de 4 unités-relais, rue de la Convention à Liévin, face à la pépinière d'entreprises. Ces 4 unités ont été cédées, depuis, à différentes sociétés (SCI de l'Abregain en 2004, Beauregard Patrimoine en 2013, Chauff Artois en 2013 et PSIA en 2014).

A l'issue de ces transactions, la CALL est restée propriétaire d'un terrain d'une contenance de 1 379 m² situé entre ces unités relais et le garage Renault attenant.

Il convient de préciser ici que cette emprise ne peut être cédée que d'un seul tenant. En effet, elle ne dispose que d'un seul et unique accès depuis la rue de l'Abregain excluant tout morcellement.

Le garage Renault qui emploie 41 salariés (CDI ETP) sollicite l'acquisition de cette parcelle. Il souhaite développer un show-room Dacia pour répondre à une demande locale croissante, mais se trouve contraint par un manque de place qui pénalise déjà sévèrement l'accueil de la clientèle actuelle. Le Directeur, M. MARTEL, souhaiterait également renforcer la sécurité du site suite à plusieurs intrusions.

5 emplois supplémentaires pourraient être créés d'ici 3 ans.

S'agissant d'une activité commerciale, la transaction pourrait être conclue moyennant le prix de 49,70 € HT / m², tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2019-510V1784 en date du 18 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Liévin,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS les Grands Garages Liévinois, sise 2 rue de la Convention à Liévin (62800), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant la mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 1 379 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section BD n°551 au cadastre de la commune de Liévin, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 49,70 € HT/m², conformément à l'avis rendu par la Direction immobilière de l'État.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pôles d'Innovation Economique : Vivalley, Louvre Lens Vallée, CD2E, TEAM2 - Subvention 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire (adopté en juin 2017), la CALL s'est fixée pour objectif prioritaire de « développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de T.R.I. et de transition énergétique : éco-activités, numérique, tourisme, sport-santé-bien-être, logistique et métiers d'art » et a mis en place un soutien au développement des Pôles d'innovation économique thématiques du territoire (CD2E, Louvre Lens Vallée, Vivalley et TEAM2).

Cette position, pour la CALL, d'animateur du développement économique du territoire figurait également dans le P.L.D.E. 2015-2020 qui mettait en avant le développement de filières d'excellence économique et l'accompagnement des entreprises dans leur stratégie « résidentielle » au fil de leur croissance.

La CALL accompagne ainsi les clusters et partenaires de chaque filière (dont l'enseignement supérieur) afin de co-construire avec eux une stratégie d'innovation et de développement qui se traduit par :

- des conventions de partenariat et d'objectifs pluriannuelles,
- une mobilisation sur la réalisation des grands projets du territoire (tels que l'ERBM, le futur Centre Hospitalier de Lens, la Chaîne des Parcs, le Pôle de Conservation du Louvre.....),
- une participation aux événements et salons.

L'ambition de devenir la métropole de la troisième révolution industrielle illustre ce changement d'identité économique du territoire et sa capacité de résilience.

2021 constitue pour la CALL une année de valorisation du travail engagé depuis 2016 pour conforter le soutien apporté aux clusters CD2E, Louvre Lens Vallée, Vivalley et TEAM2 au travers de programmes d'activités pluriannuels.

Il est proposé d'octroyer aux quatre clusters soutenus par la CALL une subvention pour l'année 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Daniel KRUSZKA, Président de la structure Louvre Lens Vallée)

Décide de subventionner pour l'année 2021 les quatre clusters, comme ci-après :

- Vivalley:	250 000 €,
- Louvre Lens Vallée :	599 820 €,
- CD2E :	300 000 €,
- TEAM2 :	100 000 €.

Autorise le Président à :

- signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessous, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire,
- procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 249 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ lignes de crédit 9995-7776-7772 et Budget Action Économique/ Fonctionnement / ligne de crédit 7837.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Plan artisanat 2021

La Communauté d'Agglomération Lens Liévin met en œuvre depuis 2017 un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat visant à favoriser le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire.

Il est proposé, au vu des bons résultats obtenus (une progression de 19 % des entreprises artisanales sur le territoire), de poursuivre au titre de l'année 2021 ce partenariat avec la Chambre des Métiers, avec pour objectif d'accentuer encore le développement de l'artisanat sur le territoire. Les thématiques retenues dans le plan artisanat 2017-2020 perdurent dans ce projet de renouvellement.

Le programme d'actions pour 2021 poursuivra notamment :

- l'accompagnement des artisans dans le domaine du numérique, en leur proposant des diagnostics et des plans personnalisés,
- un accompagnement dans la transition énergétique et la montée en qualification Qualibat,
- l'organisation du Salon International des Métiers d'Art sur le territoire.

Il est ainsi proposé d'attribuer à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France une aide de 100 000 € au titre de l'année 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter une aide financière à hauteur de 100 000 € pour l'année 2021 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France dont le siège est situé place de l'artisanat 59011 LILLE.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10000.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mission Locale de l'agglomération de Lens-Liévin Concours financier de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin Subvention 2021

En référence à l'article L5314-2 du code du travail et au Protocole 2005 des Missions Locales, l'Association a pour objet principal de remplir une mission publique pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Aujourd'hui les jeunes font partie des personnes le plus touchées par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Certains n'ont pas pu achever leurs formations, d'autres arrivent sur un marché du travail durement frappé par la crise économique et sociale.

Face à cette situation, la Mission Locale se mobilise pour répondre encore mieux aux besoins des jeunes habitants de la CALL. Présente sur l'ensemble du territoire, elle soutient les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité. Ainsi son accompagnement socio-professionnel porte sur la personne dans sa globalité en s'appuyant sur ses ressources et ses compétences visant l'autonomie des jeunes.

Sur le volet professionnel, cet accompagnement répond à la nécessité de sécuriser des trajectoires passant par la prévention de la dégradation des compétences, l'amélioration des mobilités et le développement de l'employabilité.

Afin de mener à bien ces actions en faveur de la jeunesse de l'Agglomération, une participation à hauteur de 591 399 euros est sollicitée pour l'année 2021. Considérant l'intérêt des actions de la Mission Locale pour le territoire, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Mission Locale.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération accorderait son soutien selon des modalités définies dans cette convention à hauteur de 591 399 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Laurent DUPORGE, Président de la structure)

Décide d'accorder au titre de l'année 2021 une subvention s'élevant à 591 399 €.

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs susvisée.

Autorise le Président à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 sur l'imputation suivante : budget Principal/ Fonctionnement/ ligne de crédit 324.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D008

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Concours financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Subvention 2021 et Protocole d'accord 2015-2021

Le PLIE de Lens-Liévin accompagne les demandeurs d'emplois sous différentes formes (suivi des parcours, insertion par l'activité économique, lutte contre les freins à l'emploi) en leur proposant un accompagnement individualisé et renforcé. Cet accompagnement est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Pour ce faire, le PLIE dispose d'une connaissance fine des personnes accompagnées et se trouve le mieux à même pour répondre aux besoins des entreprises.

Il réalise pour mémoire, également diverses autres missions répondant aux enjeux du territoire telles que :

- Apporter son ingénierie pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics,
- Venir en appui et accompagnement des collectivités en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- Conseiller et accompagner les entreprises en matière de recrutement du public en insertion.

Pour effectuer l'ensemble de ces actions, le PLIE mobilise les financements de l'Etat, du Conseil Régional Hauts-de-France, du Conseil Départemental du Pas de Calais et des collectivités locales. L'engagement de ses partenaires est formalisé dans un protocole d'accord qui rappelle les missions du PLIE et reprend les conditions de fonctionnement de la structure.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin accorde son soutien (selon les modalités définies dans cette convention d'objectifs) à hauteur de 335 066 €. Enfin il est proposé de signer le protocole d'accord pour la période 2015-2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Laurent DUPORGE, Président de la structure)

Décide de subventionner à hauteur de 335 066 € le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Agglomération de Lens-Liévin au titre de l'année 2021 et de signer le Protocole d'Accord 2015-2021.

Autorise le Président à signer les documents et toutes pièces afférentes au PLIE de Lens-Liévin.

Autorise le Président à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 325.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D009

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin Concours financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Subvention 2021

Fondée en 2006 par les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, la Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin a pour vocation de contribuer aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire.

Ainsi elle poursuit en 2021 le développement de ses actions engagées en 2020. Elles sont ciblées autour de trois axes stratégiques, à savoir :

1. L'anticipation des mutations économiques,
2. Le développement de l'Emploi Local,
3. L'orientation et l'Information Métiers.

Elle sollicite pour mener à bien ces actions une participation à hauteur de 78 000 euros.

Considérant que la Maison de l'Emploi exécute des missions sur le territoire de l'agglomération répondant aux besoins des habitants concernés, il est proposé qu'une convention d'objectifs soit signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et la Maison de l'Emploi. Dans ce cadre et à ce titre, la Communauté d'Agglomération accorderait son soutien à hauteur de 78 000 euros au titre de 2021.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Laurent DUPORGE, Président de la structure)

Décide de subventionner à hauteur de 78 000 euros la Maison de l'Emploi du Bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin pour 2021.

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs susvisée.

Autorise le Président à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 78 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1655.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D010

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Grenay et Mazingarbe - Projet de piste cyclable - Cession au profit du Département du Pas-de-Calais

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais sollicite le transfert de propriété, à son profit, d'emprises (4 083 m² environ sous réserve d'arpentage) au droit de diverses parcelles communautaires sises à Grenay et Mazingarbe, en contrebas du Terri 58 « Le Gravois ».

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une piste cyclable en accotement de la RD 165E 1.

En effet, il a été constaté d'importants déplacements entre la commune de Mazingarbe et la commune de Grenay, cette dernière concentrant un pôle de services, des commerces sédentaires et non-sédentaires, un nœud d'échanges (gare de Bully-Grenay) et le collège Langevin-Wallon.

Les aménagements envisagés ont pour objectif de sécuriser la circulation des usagers non motorisés le long de la RD, dont les accotements sont ici non revêtus.

La vente s'opérerait au vu des estimations de la Direction Immobilière de l'État, soit 614 € H.T., tous frais à la charge de l'acquéreur.

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État référencés 202186V0245 et 2021-563V0244 en date du 25 février 2021 et fixant la valeur vénale des biens à 614 € H.T.,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais l'acte de vente des parcelles communautaires reprises en annexe, moyennant la somme de 614 € H.T. ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget général.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D011

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Liévin : Cession d'un terrain au profit de particuliers

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire d'un terrain de 2 223 m² classé en zone UA au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Liévin (habitat, commerces, services et équipements collectifs).

Cette parcelle n'est à ce jour concernée par aucun projet communautaire. Elle était comprise dans le périmètre de la ZAC de l'An 2000, aujourd'hui clôturée.

La maîtrise foncière de ce terrain intéresse des particuliers qui souhaitent y construire leur résidence principale (aucune autre affectation ne sera acceptée).

La cession pourrait être opérée moyennant l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'Etat, à savoir 68 000 € HT.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture, ...) liés à cette transaction seraient supportés par les acquéreurs.

Vu l'avis 2020-510V0557 de la Direction Immobilière de l'État, en date du 9 juin 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur Saïd MOULAY et Madame Patricia LEVEAUX, demeurant 11 rue de la Tour d'Auvergne à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, un compromis de vente comportant une mise à disposition anticipée du bien, puis l'acte de cession relatifs à un terrain de 2 223 m², cadastré à Liévin section BC n° 267.

La cession sera opérée moyennant le prix de 68 000 € HT.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, frais de clôture, ...) seront à la charge des acquéreurs.

La recette correspondante sera versée au budget Action Economique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D012

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Cession d'un bien bâti sis rue Paul Bert

Conformément aux modalités financières et patrimoniales du transfert de la « ZAC Centralité », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est récemment rendue propriétaire, auprès de l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas-de-Calais, de divers biens bâtis sis rue Paul Bert à Lens.

C'est notamment le cas du 140 rue Paul Bert (parcelle AI 21), imbriqué entre deux biens non maîtrisés par l'établissement intercommunal et appartenant à Monsieur et Madame DUFFROY / LE ROY.

Ces derniers n'entendent pas s'en séparer et ont par ailleurs formulé une offre d'achat du bien communautaire à hauteur de 60 000 €.

D'un point de vue opérationnel, rien ne s'oppose à la vente. Ce bien n'est pas indispensable à la poursuite des projets d'aménagement en cours sur ce secteur.

Il conviendrait le cas échéant d'insérer dans l'acte de vente une clause relative au délai de réhabilitation du bien, actuellement très dégradé (travaux à réaliser dans les 4 ans de la signature de l'acte de cession).

S'agissant du prix, il est à noter que la parcelle AI 21 a été estimée à 74 000 € par les services fiscaux en février 2020, à l'occasion de l'instruction du dossier de cession « EPF / Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ».

A l'aune des éléments ci-dessus (bien devenu inutile) et des importants travaux qui s'imposeront aux potentiels acheteurs, la marge de négociation de 10 % autorisée par la réglementation fiscale pourrait être mise en œuvre, ramenant le prix de cession à 66 600 €.

Les conjoints DUFFROY / LE ROY ont donné leur accord sur ce prix de vente. Un transfert de propriété pourrait donc s'envisager.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2019-498V1899 en date du 7 février 2020 et fixant à 74 000 € la valeur vénale de la parcelle bâtie cadastrée section AI n° 21 à Lens,

Vu la marge de négociation de 10 % octroyée à l'établissement intercommunal par la réglementation fiscale,

Considérant que la parcelle susvisée n'est pas indispensable à la concrétisation des projets d'aménagement de ce secteur et que les acquéreurs seront tenus de procéder à d'importants travaux de réhabilitation encadrés par l'acte de vente,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame DUFFROY / LE ROY, demeurant 138 rue Paul Bert à Lens (62300), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, l'acte de vente de la parcelle bâtie cadastrée section AI n° 21 à Lens moyennant le prix de 66 600 €, tous frais (hormis le coût des diagnostics immobiliers avant vente) à la charge des acquéreurs, ainsi que tous les actes subséquents.

Dit que l'acte de vente comprendra une clause relative à la réalisation des travaux de réhabilitation qui devront être exécutés dans les 4 ans à compter de la date de régularisation de celui-ci.

Précise que la recette correspondante sera versée sur l'imputation suivante : budget annexe Action Économique/ ligne de crédit 9476.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D013

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité : Secteur Zins-Garin - cession de terrain au profit de la Société ML CONSULTING

Préalablement au transfert de la ZAC Centralité au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, acté par délibération en date du 18 mars 2019, la Ville de Lens a délibéré le 13 décembre 2018 afin d'autoriser la cession d'un foncier de 24 911 m² environ au profit de la société ML Consulting en vue de la construction d'un ensemble de logements sur l'îlot nommé « Zins-Garin », situé rue Bernanos à Lens.

La promesse unilatérale de vente correspondante, régularisée le 13 mars 2019, arrive à terme le 30 Avril prochain.

Au regard du contexte sanitaire de l'année écoulée et de sa poursuite en ce début d'année et en vue de finaliser les dépôts des demandes de permis de construire correspondantes (3 sur 4), il est proposé de régulariser un avenant n°2 à ladite promesse de vente dont le terme serait fixé au 15 septembre 2022 et d'autoriser la signature de l'acte de vente correspondant.

Les délais de réalisation des conditions suspensives insérées dans les accords initiaux seraient également prorogés jusqu'au 15 septembre 2022.

Toutes les autres conditions insérées dans la promesse de vente initiale ainsi que dans l'avenant n°1 demeureront inchangées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Société ML Consulting, dont le siège social est situé 20 rue Edouard Froissart à Lens, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, en lieu et place du promettant, suite au transfert de la ZAC Centralité, l'avenant n° 2 à la promesse de vente régularisée le 13 mars 2019 entre la ville de Lens et la Société ML Consulting, ainsi que l'acte de vente correspondant et tous les actes subséquents.

L'avenant prolongera la validité de la promesse de vente initiale ainsi que les délais de réalisation des conditions suspensives jusqu'au 15 septembre 2022.

Toutes les autres conditions insérées dans la promesse de vente initiale ainsi que dans son avenant n°1 demeureront inchangées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D014

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Cession de terrain auprès de Maisons et Cités dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Parmentier

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, et les modalités de mise en œuvre de la ZAC Centralité à Lens, initialement créée par la Ville de Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et de ce fait s'inscrit dans la création, la réfection et la mise au norme des espaces publics qui la compose et notamment sur le secteur de la cité 9 dite cité Parmentier. Cette cité ERBM fait l'objet d'une profonde requalification à la fois sur le volet logement par Maisons et Cités (rénovation et constructions neuves) et sur les espaces publics par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

C'est à ce titre que des biens compris dans le périmètre de ladite ZAC et appartenant à la Ville de Lens sont en cours de cession au profit de l'établissement intercommunal.

Une partie de ces biens, correspondant à une emprise de 2 202 m² environ, apparaît nécessaire à la Société Maisons et Cités dans le cadre de la réalisation du programme de constructions neuves de la cité Parmentier, permettant le développement de logements en locatif social et en PSLA (Prêt Social Location Accession).

La cession pourrait être menée moyennant le montant de la valeur vénale rendue par la Direction Immobilière de l'État, soit 40 410 € H.T., tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-498v0101 en date du 3 février 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Maisons et Cités dont le siège est situé 167 rue des Foulons à Douai (59501), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de cession des parcelles référencées section AL n^{os} 877p, 1109p et 1110p au cadastre de la Ville de Lens, pour 392 m² environ ainsi qu'une partie de la rue Montesquieu de ladite commune (en cours de numérotation cadastrale) pour 1 810 m² environ avant division ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera menée moyennant le prix de 40 410 € H.T.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur.

Précise que la recette sera versée sur l'imputation suivante : budget annexe Action Économique/
Opération 20D14708/ ligne de crédit 8244

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CARON, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D015

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Secteur Fréchet / Delelis - Acquisition d'un ensemble immobilier auprès de la SA HLM Maisons et Cités - Délibération modificative

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, de la ZAC Centralité à Lens ainsi que les modalités de mise en œuvre de celle-ci, initialement créée par la Ville de Lens,

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et notamment du secteur Fréchet-Delelis à Lens.

Ce secteur a fait l'objet d'une délibération le 24 septembre 2020 afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de se porter acquéreur d'un immeuble appartenant à la SA HLM Maisons et Cités, situé au 2-4 rue Bollaert à Lens pour un montant de 816 000 € H.T.

Ce bien devait être démoli par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à l'issue de l'acquisition pour permettre la réalisation d'un programme immobilier d'environ 20 195 m², porté par le groupement de promoteurs NODI/FIDUCIM.

Le montant de la démolition est estimé à 348 950 € H.T.

Compte-tenu des dispositions des articles L.443 et suivants du code de la construction et de la position de la DDTM, la vente et la démolition de ce bien ne peuvent être réalisées simultanément que par le bailleur.

Aussi, il a été convenu que la Communauté d'Agglomération achètera ledit bien, après démolition par Maisons & Cités, moyennant un montant total de 1 164 950 € H.T. (816 000 € H.T. auquel s'ajoute le coût de démolition supporté par Maisons et Cités, estimé à 348 950 € H.T.).

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur.

Vu le devis d'estimation du coût de démolition dudit bien en date du 5 mars 2020,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2021-62498-14478, en date du 25 mars 2021,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Précise que la délibération D009 du 24 septembre 2020 est modifiée conformément aux dispositions suivantes,

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SA HLM Maisons et Cités dont le siège est situé 167, rue des Foulons à Douai (59501), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat ainsi que l'acte d'acquisition d'un ensemble immobilier non bâti situé 2-4 rue Bollaert à Lens et référencé section AK n^{os} 103 et 575 (866 m² au total) au cadastre de ladite commune, ainsi que tous les actes subséquents.

L'acquisition sera menée moyennant le prix de 816 000 € H.T. augmenté du coût de démolition du bien supporté par la SA HLM Maisons et Cités, estimé à 348 950 € H.T., soit un total de 1 164 950 € H.T..

Tous les frais (démolition, notaire, géomètre, TVA le cas échéant...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 164 950 € H.T. sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : budget annexe Action économique / programme CENTRASTOC / Opération 19D14343/ ligne de crédit 8241

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D016

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Subvention au profit de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin « OTP » pour l'organisation de l'évènement Sainte Barbe 2021

Depuis leur première édition en 2018, les fêtes de la Sainte Barbe, initiées par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sont devenues un événement attendu qui contribue à la fois à faire perdurer une tradition minière très ancrée et permet au territoire de célébrer son renouveau culturel et économique.

Fruit d'une co-construction avec les collectivités locales, les acteurs touristiques et culturels du territoire, dont le Musée du Louvre-Lens et la Scène Nationale Culture Commune, l'Office de Tourisme devenu pilote des Fêtes de la Saint-Barbe en 2020, a revisité la programmation initiale suite au contexte sanitaire. Ainsi, l'Office de Tourisme, a proposé une « Sainte Barbe à la maison » afin de « faire vivre la flamme » jusqu'à la prochaine édition.

En 2021, il est proposé de reconduire l'évènement dans sa forme originelle afin d'identifier cette manifestation comme « Événement du territoire ».

Dans ce cadre, l'Office de Tourisme assurera, sur la période prioritaire du 02 décembre au 05 décembre, la conception et la promotion de cet événementiel populaire participatif (avec les habitants et les socioprofessionnels) dans un périmètre communautaire, pour un montant total de 412 831€ si les conditions sanitaires le permettent.

Cette 4ème édition accueillera en préambule, dès le 27 novembre, les « Etincelles » (projets portés par les acteurs locaux). Elle sera également constituée d'événementiels, d'installations artistiques et participatives. Toute cette programmation contribuera à développer l'image d'une destination artistique, culturelle et touristique à la fois innovante, créative et contemporaine.

A ce titre, la CALL souhaite répondre favorablement à la sollicitation de l'Office de Tourisme de Lens Liévin, considérant que cet événementiel s'inscrit dans les valeurs du territoire (convivialité, simplicité, solidarité) mais aussi dans la logique de relance d'économie touristique.

Aussi, il est proposé d'accorder une participation financière de 100 000 € à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin que le projet puisse se réaliser.

Il est à noter qu'une partie de la subvention 2020 non consommée a été reportée à l'exercice 2021, ce qui élèverait la contribution totale de la CALL aux fêtes de la Sainte Barbe édition 2021 à 188 432€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention de 100 000 € à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, situé 16 Place Jean Jaurès, 62300 LENS, représentée par sa Directrice, Madame Sophie WILHELM.

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8914.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D017

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien à la manifestation "Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance"

Basée à Souchez, l'association V.A.B.C. souhaite commémorer la Libération du territoire en 1944 et propose d'organiser la 4ème édition de la manifestation « Fêtes de la Libération des Hauts de France- Souchez La Renaissance ».

Du jeudi 02 au dimanche 05 septembre 2021, seront mis à l'honneur des formations de musiques et des collectionneurs de véhicules militaires français et étrangers que l'Association V.A.B.C. s'est donnée pour mission de rassembler autour d'un temps fort à Souchez (bivouac ouvert au public, concert à la salle des fêtes le vendredi 03 septembre, ...).

Le point d'orgue aura lieu le dimanche 05 septembre avec le défilé dans les rues de Souchez et au passage au Centre d'Histoire Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette. Les troupes de musiques pourront donner un concert le samedi 04 septembre, selon leur disponibilité, dans les communes du territoire qui en auront préalablement formulé la demande. Des convois circuleront également pendant ces 4 jours sur l'ensemble du territoire.

Le budget global de la manifestation est estimé à 82 000€. Dans ce cadre, l'association V.A.B.C. sollicite une subvention de 40 000€ auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A l'échelle de l'agglomération, cet événement d'envergure constitue un temps fort commémoratif pour les habitants et favorise la venue de nombreux visiteurs extérieurs, contribuant ainsi au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Aussi, compte-tenu de la politique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis plusieurs années pour la promotion du territoire, notamment en matière de tourisme de mémoire, il est proposé d'accompagner l'événement « Les Fêtes de la Libération des Hauts de France- Souchez La Renaissance » à hauteur de 40 000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

26 « pour »

7 « contre »

Décide d'apporter le concours financier de la CALL à hauteur de 40 000 € à l'association V.A.B.C. pour l'organisation de la manifestation « Les Fêtes de la Libération des Hauts de France- Souchez La Renaissance ».

Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000€ sont prévus au budget 2021 sur l'imputation Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D018

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention CALL - IS62

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à sa politique Habitat. En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectifs de développer, dans le principe de la solidarité et de l'équilibre, l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et les personnes en grande difficulté.

Elle participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire et favorise la mixité sociale. Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués.

Les objectifs 2021 sont les suivants :

- Reloger des ménages aux ressources modestes au sein du parc privé locatif,
- Développer l'activité sur le territoire communautaire (36 communes),
- Participer à la mise en œuvre de la politique logement définie par la CALL,
- S'inscrire dans les nouveaux dispositifs locaux visant à favoriser l'insertion par le logement et répondre aux besoins de la CALL (et si nécessaire) dans le cadre de l'expérimentation du permis de louer et du déploiement du PIG,
- Capter et suivre a minima 10 nouveaux logements par an,
- Tenir une permanence de proximité au sein de la Maison de l'Habitat Durable.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2021 pour un montant de 4 500 €. La convention a donc pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Immobilière Sociale 62 dans le but de développer l'activité de l'association sur le territoire, en relogant des ménages modestes au sein du parc locatif privé, favorisant la mixité sociale.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer la convention 2021 avec l'IS 62 et tous documents afférents au dossier,
- approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 500 € à l'IS62,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4500 € sont prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D019

DEVELOPPEMENT DURABLE

Marché de traitement par valorisation des objets encombrants

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la CALL collecte, par le biais de prestataires, les objets encombrants des particuliers en porte-à-porte et en déchèteries. Les encombrants sont ensuite envoyés en centre de traitement pour y être triés et en extraire les matériaux valorisables.

Le marché actuel de traitement par valorisation des objets encombrants, dont le titulaire est Ramery Environnement, s'achèvera le 31 décembre 2021.

Sur l'année 2020, près de 21 800 t d'encombrants ont ainsi été traitées pour un montant de 2 580 000 € TTC (TVA à 10%).

Afin d'assurer la continuité du traitement, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation. Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agira d'un marché à prix unitaires sur quantités réellement exécutées, sans montant minimum et sans montant maximum.

Le montant annuel du marché est estimé à 2 675 000 € HT sur la base du traitement de 20 000 t d'encombrants (TGAP 2022 comprise).

Le marché sera passé pour une durée de 1 an à compter du 1 janvier 2022 ou au plus tard à compter de la notification du marché, renouvelable tacitement trois fois 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les pièces du marchés à conclure conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 675 000 € HT seront prévus au budget 2022 sur l'imputation : 01/ Fonctionnement/Ligne de crédit 118.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D020

DEVELOPPEMENT DURABLE

Lens – 44 ter avenue Alfred Maës Constitution de servitude

Trois collecteurs d'assainissement communautaires, un Ø 1 000 mm et deux Ø 800 mm, traversent un terrain non bâti sis 44 rue Alfred Maës à Lens et cadastré section AI n° 549.

A ce jour, aucune convention de servitude ne réglemente la présence de ces ouvrages.

Afin de préserver lesdits ouvrages communautaires et d'en garantir l'accès en cas d'intervention sur le réseau, il y aurait lieu de régulariser, avec le propriétaire identifié en annexe, la convention de servitude correspondante.

La régularisation de celle-ci se ferait à titre gratuit.

Les frais de notaire liés à l'établissement de la servitude seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à régulariser avec le propriétaire identifié en annexe, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la convention de servitude relative au passage de 3 canalisations d'assainissement communautaires au droit de la parcelle cadastrée section AI n°549 à Lens.

La servitude sera régularisée à titre gratuit.

Les frais de notaire liés à l'établissement de celle-ci (notaire, géomètre...) seront supportés par l'établissement intercommunal.

Le montant de la dépense sera prélevé au budget « assainissement ».

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000,00 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Assainissement/Fonctionnement/ligne de crédit 1475.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D021

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Convention partenariat Terre de Liens Hauts-de-France

Terre de Liens Hauts-de-France est un mouvement associatif national articulé autour d'une association, d'une foncière et d'une fondation reconnue d'utilité publique. Son objet statutaire porte sur la préservation du foncier agricole, l'appui à l'installation de producteurs en circuits courts et au développement de l'agriculture biologique.

Terre de Liens Hauts-de-France agit pour la préservation des terres par l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs ayant des pratiques agroécologiques. L'action de l'association a pour objectif de contribuer à ré-orienter le foncier agricole disponible vers une agriculture biologique et de proximité, ancrée dans des filières durables et équitables.

Ainsi, Terre de Liens Hauts-de-France mène des actions sur le foncier agricole afin de préserver les terres agricoles, faciliter l'installation de producteurs en circuits courts et favoriser le développement de l'agriculture biologique.

L'association favorise notamment la participation citoyenne afin de permettre une meilleure adaptabilité de la société face aux enjeux agricoles et alimentation. C'est ainsi qu'elle accompagne la construction de systèmes agricoles et alimentaires résilients, citoyens et relocalisés.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de préservation du foncier agricole et de développement de la production durable et des circuits courts, l'association Terre de Liens Hauts-de-France souhaite développer son activité au sein de l'agglomération.

Terre de Liens Hauts-de-France propose :

- d'accompagner les collectivités territoriales sur les problématiques de maîtrise et d'usage du foncier agricole,
- d'accompagner les porteuses et porteurs de projets en recherche de terres ou rencontrant une difficulté dans leur accès au foncier,
- de valoriser la ferme de Loison-sous-Lens, projet pilote dont elle est propriétaire du foncier.

Il est proposé de subventionner l'association Terre de Liens Hauts-de-France moyennant 15 750 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 15 750 € à l'association Terre de Liens Hauts de France pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association Terre de Liens Hauts de France ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 750 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D022

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Convention BIO en Hauts de France

Bio en Hauts-de-France est l'organisation régionale de l'agriculture biologique. Ses missions servent le développement de l'agriculture biologique en région, du producteur au consommateur. Engagé dans la transition des modèles de production agricoles, Bio en Hauts-de-France est convaincu des synergies à construire entre son projet et les collectivités territoriales ancrées sur les territoires.

Depuis 2006, elle agit avec celles-ci pour sensibiliser et accompagner le monde agricole au développement de l'agriculture bio, car celle-ci procure de nombreux bénéfices au niveau local : protection de la ressource en eau, de la biodiversité, santé des riverains et relocalisation d'activités agricoles durables sur les territoires de la région.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de foncier, de développement de la production durable et de sensibilisation / accessibilité des habitants à une alimentation de qualité, l'association Bio en Hauts de France souhaite développer son activité au sein de l'agglomération.

Les actions déployées par Bio en Hauts-de-France consistent à :

- Favoriser l'installation/conversion des agriculteurs en bio : comparaison des modèles économiques bio et conventionnels locaux, en vue de sensibiliser les agriculteurs et d'améliorer la rentabilité des systèmes bio (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture). Action couplée avec des ateliers de sensibilisation (Café de la Bio) déjà financés par le Plan Bio Régional.
- Appréhender, comprendre puis proposer des actions pour lever les freins locaux au développement de l'agriculture biologique.
- Accompagner la CALL et ses communes dans la mise à disposition de parcelles de foncier public agricole qui peuvent constituer un levier majeur dans la conversion ou l'installation de porteurs de projets bio.
- Améliorer l'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité : Lancement du dispositif PANIERS permettant la diffusion de paniers Bio à bas prix, en lien avec l'association Les Anges Gardins, le réseau des AMAP et les CCAS locaux.

Il est proposé de subventionner l'association Bio en Hauts de France moyennant 14 250 € dans le cadre d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 14 250 € à l'association « BIO en Hauts-de- France » pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président à signer la convention ci-annexée avec l'association « BIO en Hauts-de-France ».

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 14 250 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation :Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D023

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Convention Partenaire Les Sens du Goût

L'association Les Sens du Goût développe des programmes d'éducation sensorielle et alimentaire en proposant des activités de formation et de sensibilisation auprès de publics mixtes et multiples. Les Sens du Goût travaille sur la valorisation des territoires, des habitants, et des produits, et développe ses différents projets en étroite collaboration avec les acteurs locaux (milieu scolaire, collectivités, partenaires de l'action sanitaire et sociale...).

L'idée principale de l'association est la suivante : « *Faire naître le plaisir, la curiosité, la confiance dans sa capacité naturelle à s'alimenter, à faire, à transmettre pour retrouver la confiance en soi...* ». L'association intervient notamment auprès de quelques écoles du territoire, dans le cadre d'un financement ARS.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de sensibilisation et d'accessibilité des habitants à une alimentation de qualité, l'association Les Sens du Goût souhaite développer son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 10 081€.

Elle entend ainsi déployer son programme d'activités suivantes sur le territoire :

- « Bébé Gourmet » : programme d'accompagnement des jeunes et futurs parents ;
- « Les Rendez-vous du Goût » : programme d'animation de groupes d'habitants autour du bien-être alimentaire,
- Formation « Savoir communiquer avec l'enfant autour de l'alimentation et du bio » : programme d'intervention pour former les encadrants sur leur rôle d'éducation des enfants aux enjeux de l'alimentation durable.

Il est proposé de subventionner l'association Les Sens du Goût moyennant 10 081 € dans le cadre d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 10 081 € à l'association Les Sens du Goût pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président à signer la convention avec l'association Les Sens du Goût, ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 081 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D024

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Convention Partenaire A PRO BIO

L'association A PRO BIO, pôle de ressources, de promotion et de développement de la filière biologique régionale, participe aux politiques de développement durable et d'aménagement des territoires en favorisant l'essor de cette filière. Elle intervient sur quatre axes stratégiques :

- Informer, aider à la décision et valoriser les acteurs de la filière biologique régionale,
- Relocaliser et dynamiser les filières biologiques régionales,
- Introduire des produits bio en restauration hors domicile,
- Accompagner à la transition alimentaire des territoires.

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur le territoire en matière de Restauration Hors Domicile et en matière de développement de la production durable locale et des circuits-courts - sensibilisation, accompagnement, relocalisation des approvisionnements - l'association, A PRO BIO souhaite développer son activité au sein de l'agglomération en particulier sur les axes suivants :

- La restauration collective pour sensibiliser, mobiliser et outiller les professionnels en faveur de l'introduction de produits bio et/ou locaux,
- La sensibilisation des consommateurs pour faire rayonner les bonnes pratiques et les bienfaits de l'alimentation valorisant les produits biologiques,
- La sensibilisation à la loi Egalim notamment pour identifier les besoins sur le sujet du gaspillage alimentaire.

Il est proposé de subventionner l'association A PRO BIO moyennant 24 000 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 24 000 € à l'association A PRO BIO pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président à signer la convention avec l'association A PRO BIO, ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D025

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD Convention Partenaire Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France

L'association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France (fusion au 1er janvier 2019 des associations ADEARN, AVENIR, CEDAPAS et COPASOL) mène de nombreuses actions en vue de soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne, et d'accompagner le changement des modèles agricoles à l'échelle de la région Hauts-de-France.

En partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture et en cohérence avec les objectifs du SATD et les actions mises au cours des deux dernières années, l'action a pour but de développer sur la CALL une démarche participative, collective et territoriale entre les agriculteurs de plus de 50 ans afin de les sensibiliser et de les informer sur la transmission de leur exploitation, et de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet.

Le but est d'amener les exploitants à se questionner sur la transmission bien en amont (5 à 10 ans avant l'âge légal de la retraite) et permettre à terme que les exploitations soient transmises et ainsi éviter le départ à l'agrandissement et / ou la destruction de foncier agricole.

Les activités prévues sont une réunion de sensibilisation à destination des producteurs et la réalisation d'un café transmission avec une cible plus large : producteurs, élus, habitants...

Le programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) adopté par délibération du 25 avril 2019.

Au regard des enjeux identifiés sur la CALL en matière de préservation du foncier et des actifs agricoles, de maintien des exploitations agricoles contribuant à la relocalisation de la production et de la consommation, Initiatives Paysannes souhaite aujourd'hui renforcer son intervention sur l'agglomération en développant un programme d'actions ciblé sur l'installation – transmission agricole.

L'association Initiatives Paysannes souhaite développer son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 1 200 €.

Il est proposé de subventionner l'association Initiatives Paysannes moyennant 1 200 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 01/04/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 1 200 € à l'association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France pour soutenir le développement de son programme d'actions 2021 sur le territoire.

Autorise le Président à signer la convention avec l'association Initiatives Paysannes - Territoires Hauts-de-France ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 200 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D026

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Adhésion à l'Institut Régional de la Ville (IREV)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin détient la compétence Politique de la Ville et peut ainsi contribuer à la mise en oeuvre de diverses actions destinées à la population issue des secteurs prioritaires des communes inscrites en Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin adhère au Groupement d'intérêt Public IREV depuis 2017.

Afin que les acteurs du territoire bénéficient de l'intervention de l'IREV, Il est proposé de renouveler l'adhésion au GIP IREV dont la convention constitutive a été arrêtée par le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais le 11 juillet 2013, pour une somme de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 30/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le renouvellement de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public IREV pour la somme de 5 000 euros pour l'année 2021,

Désigne au titre de sa représentation au Conseil d'Administration du GIP IREV, Monsieur Alain BAVAY, Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale,

Mandate le Président pour signer tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 €, sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit n°11483.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D027

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention 2021 pour le financement d'un poste d'Adulte Relais Médiateurs Santé (ARMS)- Association pour la Solidarité Active du Pas de Calais (APSA)

L'APSA a sollicité un soutien financier à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 5 550 € pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité d'un Adulte Relais Médiateur Santé (ARMS) sur un budget prévisionnel total de 30 828 €. La demande de financement adressée à l'Agence Nationale à la Cohésion des Territoires s'élève à 19 345 € et celle adressée à l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France s'élève à 5 928 €.

Afin que l'association poursuive son action sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin propose de soutenir l'association pour l'activité de l'Adulte Relais Médiateur Santé par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2021 de 5 000 €, en référence à la délibération du conseil communautaire du 18 février 2021. La CALL participerait donc au financement du poste à hauteur de 18, 7%.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 30/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Alloue une subvention d'un montant 5000 euros à l'APSA pour couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité d'un Adulte Relais Médiateur Santé,

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année 2021 ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11202.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D028

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Lecture pour tous: Appel à projets - reconduction du dispositif

Il est rappelé qu'en octobre 2019, la CALL a signé une convention de partenariat avec l'Etat relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période de 2019 à 2021.

Dans le cadre de cette politique publique, la CALL a expérimenté en 2020 l'Appel à Projets pour la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture qui s'est révélée concluante.

La structuration des bibliothèques de l'agglomération en réseau de lecture publique passe par la mise en place de projets collectifs. Ces projets permettent aux professionnels du livre et de la lecture de collaborer et de conduire des actions qui touchent l'ensemble des populations du territoire.

En 2020, un 1er appel à projets a permis à 13 médiathèques de se lancer dans 6 projets collectifs, répondant aux critères définis dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Il est proposé de reconduire ce dispositif en 2021 sur la base du cahier des charges joint en annexe à la présente délibération.

L'AAP relatif au déroulement du Contrat Territoire Lecture implique pour la CALL de soutenir financièrement les projets qui auront été retenus par le comité de sélection et pour les médiathèques de mettre en œuvre leurs projets sur le territoire de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 30/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le cahier des charges relatif à l'AAP 2021 joint en annexe.

Autorise le lancement de l'Appel à Projets (AAP) de mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture (CTL) pour l'année 2021.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 30 000 €, sont prévus au budget primitif 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11503.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D029

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 16ème édition de la Route du Louvre

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive symbolisant le rapprochement de deux territoires et permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original : le sport et la fête. En créant ce lien, la Route du Louvre fédère les communes et ses habitants, les associations et les sportifs de tous les âges autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut et fort les couleurs régionales en matière d'organisation d'événements sportifs de très haut niveau.

Malgré le contexte sanitaire, l'édition 2020 qui exceptionnellement a eu lieu les 5 et 6 septembre a connu une fois de plus un grand succès. Avec une organisation révisée dans son intégralité, elle reste un événement incontournable du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Organisée par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, la 16^{ème} édition se déroulera le dimanche 9 mai 2021. Le départ du 10 km, le plus important du Pas-de-Calais, sera donné depuis la ville de Loos-en-Gohelle. Le départ du 5 km se fera quant à lui depuis le Musée du Louvre-Lens. Les participants toutes disciplines confondues arriveront dans les jardins du Musée du Louvre-Lens.

L'épreuve, inscrite au patrimoine du sport régional, bénéficiera de nouveau d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts-de-France et permettra une magnifique mise en lumière du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le long des parcours du marathon, du 10km, 5 km et des randonnées.

Au regard de l'importance de cet événement d'envergure, la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite un soutien financier à hauteur de 50 000 € soit 8 % du budget total de la manifestation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 30/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, dans le cadre de l'organisation de la 16ème édition de la Route du Louvre.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D030

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Encouragement à la pratique sportive de la jeunesse - Versement de l'aide Pass'Sports pour la saison 2020-2021

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive par la mise en place d'un Pass'Sports à destination des jeunes sportifs.

La quatrième édition du coupon-sport a permis à 9 214 jeunes (chiffre arrêté au 15 mars 2021) de bénéficier d'une participation de 30 € à leur adhésion à un club sportif affilié à une fédération. Les montants seront ensuite versés aux clubs au prorata du nombre de pass'Sports déposés.

Les modalités d'octroi d'un Pass'Sports sont :

- Être domicilié dans l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Être âgé de moins de 18 ans (jusqu'au 1er janvier 2021),
- Sans condition de ressources,
- Être inscrit dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.) ne sont pas concernées.

Il est proposé de procéder au premier versement de l'aide Pass'Sports aux associations du territoire engagées dans le dispositif. L'état récapitulatif des pass'Sports instruits à la date du 15/03/2021 est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 30/03/2021

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la prise en charge des 9 214 pass'Sports instruits soit la somme de 276 420 € arrêtée au 15 mars 2021.

Autorise le Président à signer avec les associations toutes les pièces afférentes à la prise en charge des Pass'Sports.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 276 420 € sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 4079.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D031

RESSOURCES ET MOYENS

Recrutement d'un/e médiateur/trice cinéma

Le Président informe l'Assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient aux organes délibérants de chaque collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue au II. de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C).

Ce contrat concerne les emplois non permanents, il ne sera donc pas ouvert aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement. Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre a minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (prise d'une délibération, publication d'une offre d'emploi détaillée, réception et études des candidatures, organisation d'un jury de recrutement).

Contexte :

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines...

A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture, le patrimoine et les paysages.

En 2017, la Région Hauts-de-France avait lancé un appel à projets portant sur le soutien aux cinémas de proximité par la mise en place d'actions de médiation cinématographique. Ce dispositif a été mis en place à compter de 2019 au sein des services communautaires et a été reconduit en 2020 et 2021.

La participation de la Région Hauts-de-France, en lien avec le partenariat conclu avec le CNC dans le cadre de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée et pour l'année 2021, est plafonnée à 30 000 € par an et par salle (35 000 € en cas de poste mutualisé).

Cette aide porte sur les dépenses suivantes :

- Charges de personnel : prise en charge du coût du poste à hauteur de 75%, plafonnée à 25 000 €,
- Charges liées à la fonction : aide plafonnée à 5 000 € (10 000 € en cas de poste mutualisé entre plusieurs salles).

Les charges liées à la fonction doivent concerner des dépenses relatives à la mise en place d'actions et d'outils favorisant le développement des publics (outils de communication, frais de déplacement, achat de petit matériel...)

En cas de création d'un poste à temps partiel, l'aide régionale sera proratisée en fonction de la durée effective de travail.

C'est dans le cadre d'un contrat de projet qu'il est aujourd'hui proposé de recruter un/e médiateur/trice cinéma afin de développer sur le territoire, en collaboration notamment avec les trois équipements cinématographiques de AVION, HARNES et LIEVIN, des actions d'éducation à l'image et de médiation.

Le recrutement s'effectuera par le biais d'un contrat de projet, en fonction des crédits de subventionnement alloués par la Région des Hauts-de-France. L'emploi sera non permanent, à temps complet, et s'appuiera sur le grade de rédacteur territorial. Il est prévu jusqu'à la fin de l'année 2022, date de fin des subventions allouées par la Région pour ce poste.

Ce poste est ouvert aux contractuels disposant des compétences énoncées ci-dessous ou aux fonctionnaires disposant du grade requis, par le biais du détachement. Le permis B est exigé.

Le /la médiateur/trice cinéma est placé/e sous l'autorité de la Cheffe du Service Culture et Patrimoine. Il/elle développe sur le territoire des actions d'éducation à l'image et de médiation, notamment autour des productions régionales, met en place des partenariats avec les acteurs locaux et régionaux et développe des outils de communication appropriés.

Il exerce l'ensemble des missions décrites ci-après :

- Renforcer les actions déployées sur le territoire et accompagnées par la Région,
- Capter de nouveaux publics et développer l'intergénérationnalité,
- Qualifier les pratiques de communication des salles,
- Renforcer les partenariats existants et mettre en place une dynamique de réseau,
- Assurer le suivi administratif, financier et technique du dispositif.

Pour ce poste les /candidats/es devront être doté/es de :

- Une bonne culture cinématographique,
- Une bonne connaissance du circuit du film,
- Une bonne connaissance de la législation dédiée,
- Une expérience dans la gestion d'un équipement cinématographique,
- Une bonne connaissance de l'actualité artistique,
- Une bonne connaissance de l'outil informatique,
- De connaissances en vidéo numérique, des différents signaux, formats (encodage et compression vidéo) et de l'informatique (langage HTML, CMS),
- De connaissances en réalisation de films de fictions ou documentaires (seul ou en équipe),
- Maîtriser l'univers informatique,
- Posséder des compétences pédagogiques (formation et encadrement),
- Posséder des connaissances en création ou accompagnement de projets et leur mise en œuvre,
- Disposer de capacités relationnelles et d'un sens de la communication (accueil),
- Disposer de patience et de disponibilité,
- Disposer de capacités d'animation de groupes,
- Disposer d'une capacité d'analyse,
- Etre organisé/e.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de recruter un/e médiateur/trice cinéma dans les conditions sus-énoncées.

Le montant des dépenses sera prélevé au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D032

RESSOURCES ET MOYENS

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le Président informe l'Assemblée,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiant les articles 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutements d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser ces dits recrutements en cas de besoin.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour une nouvelle durée d'un an et pour faire face à :

- un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° pour une période maximum de 12 mois (sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus),
- un besoin saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2° pour une période maximum de 6 mois (sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellements inclus).

La rémunération est fixée en faisant référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D033

RESSOURCES ET MOYENS

Annay sous Lens rue Mattei, route Départementale 917, cité Delsaux Travaux d'assainissement et d'eau potable Autorisation de signature d'un marché

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN a lancé une consultation relative à l'affaire suivante :

Affaire n°20S132 : Travaux d'assainissement et d'eau potable rue Mattéi – route Départementale 917 – Cité Delsaux à Annay-sous-Lens.

La Commission d'appel d'offres, après s'être réunie le 12 mars 2021, a décidé de désigner le titulaire du marché repris ci-dessus.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le marché avec le groupement Sade Cgth / Ramery TP domicilié respectivement 300 rue du 1^{er} Mai Prolongée Parc de la Gallance à Sallaumines et Parc Bois Rigault Sud 2 rue de l'Europe à Lens pour un montant de 1 821 069,58 € HT.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 sur les imputations suivantes :

- Budget 02/Programme MGOP-ASS /Opération 18D11311 /Ligne de crédit 4711,
- Budget 04/Programme MGOP-EAU /Opération 18D11260 /Ligne de crédit 3643.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D034

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes pour les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes volontaires, portant sur les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations, il avait été proposé la création d'un groupement de commandes, par délibération en date du 26 septembre 2017.

Le marché correspondant prendra fin au 31 décembre 2021 et il est donc nécessaire de le relancer.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 17 communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commande en application des articles L-2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit des communes de : ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ESTEVELLES, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GRENNAY, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL et VIMY.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L1414-3 II. du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera chargée de signer et de notifier le marché.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ESTEVELLES, GIVENCHY-EN-GOHELLE, GRENAY, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ, VENDIN-LE-VIEIL et VIMY, pour les contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de divers équipements et installations,

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D035

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes volontaires en matière d'entretien et de maintenance des équipements de sécurité incendie, il avait été proposé la création d'un groupement de commandes par délibération en date du 27 juin 2017.

Le marché correspondant prendra fin au 31 décembre 2021 et il est donc nécessaire de le relancer.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, 15 communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commandes en application des articles L-2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit des communes de ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ELEU-DIT-LEAUWETTE, GOUY-SERVINS, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ et VENDIN-LE-VIEIL.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L1414-3 II. du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera chargée de signer et de notifier le marché.

Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, AVION, ELEU-DIT-LEAUWETTE, GOUY-SERVINS, HULLUCH, LOISON-SOUS-LENS, LOOS-EN-GOHELLE, NOYELLES-SOUS-LENS, MAZINGARBE, MEURCHIN, SAINS-EN-GOHELLE, SALLAUMINES, SOUCHEZ et VENDIN-LE-VIEIL pour la maintenance et l'entretien des équipements de sécurité incendie.

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D036

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes portant sur l'optimisation des moyens d'impression

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'attache depuis quelque temps à une nouvelle conception de l'organisation territoriale, en intégrant l'idée de communauté de projets et de services. Elle vise à la modernisation de l'administration territoriale.

Incontournables au quotidien, mais également un vrai casse-tête lorsqu'il s'agit de la mise en concurrence, les moyens d'impression ont naturellement été très largement évoqués au titre de la mutualisation, par plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc souhaité engager une démarche relative à l'optimisation financière et technique des moyens d'impression, et tendre ainsi vers une recherche d'économies.

Il est ainsi proposé la création d'un groupement de commandes, dans le respect de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, portant sur la partie législative du Code de la Commande Publique et du décret 2018- 1075 du 3 décembre 2018, portant sur la partie réglementaire du CCP avec les communes suivantes : ANGRES, AVION, BÉNIFONTAINE, GRENAY, HARNES, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS, WINGLES .

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement, et sera chargée, à ce titre, de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, de signer et de notifier le marché.

Le groupement de commandes sera lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique, portant sur une étude d'optimisation (acquisition et maintenance) des moyens d'impression.

La première étape portera sur la réalisation d'une expertise financière et technologique sur les sites des membres du groupement. Un rapport d'expertise sera ainsi établi.

Ce rapport d'expertise permettra la réalisation d'un schéma directeur de la plate-forme d'impression des membres du groupement.

Enfin, il s'agira selon les orientations retenues, de rédiger un cahier des charges et d'analyser les offres retenues, permettant la mise en œuvre du schéma directeur retenu.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de ANGRES, AVION, BÉNIFONTAINE, GRENNAY, HARNES, LENS, LIEVIN, LOISON-SOUS-LENS, MAZINGARBE, NOYELLES-SOUS-LENS, SALLAUMINES, VENDIN-LE-VIEIL, VILLERS-AU-BOIS et WINGLES pour le lancement d'une étude d'optimisation financière et technologique des moyens d'impression.

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la part relative à la collectivité, d'un montant de 5 000 € T.T.C. sont prévus au budget 2021 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/ligne de crédit 11 502.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 22 mars et 9 avril 2021 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **31 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 31

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 2

Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Maurice VISEUX



B150421_D037

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes pour la location et la maintenance de défibrillateurs

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses communes volontaires, portant sur la location et la maintenance de défibrillateurs, il est proposé la création d'un groupement de commandes.

A l'issue du recensement des besoins réalisé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, neuf communes ont souhaité faire partie de ce groupement de commande en application des articles L-2113-6 et 2113-7 du Code de la Commande Publique. Il s'agit des communes de : AIX-NOULETTE, ANGRES, CARENCY, ESTEVES, GOUY-SERVINS, SALLAUMINES, SERVINS, VILLERS-AU-BOIS, VIMY.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commande prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera chargée de signer et de notifier le marché. Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article L- 2113.7 du Code de la Commande Publique.

La procédure sera passée par appel d'offres ouvert en vertu des articles L - 2124-1, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article R 2162-4 3° du Code de la Commande Publique, au regard de la fluctuation du besoin.

Le marché sera conclu pour une durée ferme de 4 ans. La dépense estimée pour les besoins de la CALL est de 14 400 € HT/an.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes d'AIX-NOULETTE, ANGRES, CARENCY, ESTEVELLES, GOUY-SERVINS, SALLAUMINES, SERVINS, VILLERS-AU-BOIS, VIMY, pour la location et la maintenance de défibrillateurs.

Décide que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.